



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0257

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne - Francheville

objet : Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de la mise à l'abri de femmes isolées avec ou sans enfant sur le site de l'hôpital gériatrique Antoine Charial

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0257**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Craponne - Francheville

objet : **Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri (FNDSA) - Attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de la mise à l'abri de femmes isolées avec ou sans enfant sur le site de l'hôpital gériatrique Antoine Charial**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la crise sanitaire et du plan "zéro remise à la rue", la Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien aux interventions en faveur de la mise à l'abri des personnes sans domicile fixe.

Les hospices civils de Lyon (HCL) ont décidé de mettre à disposition à titre temporaire de l'Etat, pour une durée renouvelable de 3 ans, l'hôpital gériatrique Antoine Charial sur les Communes de Francheville et de Craponne. Ce site sera en effet libéré de toute activité début 2021. Il représente une surface conséquente de bâtiments essentiellement composés de chambres, mais également d'équipements sportifs et d'espaces verts.

L'Etat souhaite ouvrir un lieu d'accueil pour des femmes seules avec enfants ou enceintes, le site sera co-géré par l'association FNDSA et la fondation Armée du Salut.

II - Actions subventionnées

L'association FNDSA propose un projet visant à transformer une partie des locaux pour permettre dans une 1^{ère} phase l'accueil de 66 personnes. Les ménages seront orientés par la maison de la veille sociale (MVS).

La présente délibération propose une convention avec l'association FNDSA portant sur le versement d'une subvention d'équipement de 200 000 € pour des travaux contribuant à transformer une partie du bien en site d'hébergement pour des femmes isolées avec ou sans enfant. Les travaux d'aménagement porteront notamment sur l'installation d'une cuisine collective, de salles de bain, de cloisonnements, des travaux électriques (branchements et raccordements), l'installation de volets roulants et la sécurisation des locaux.

Ce projet, sur un site qui ne sera bientôt plus occupé, contribue à une meilleure efficacité des ressources, en mobilisant un bâti existant et en évitant des coûts liés notamment au gardiennage.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 €, au profit de l'association FNDSA dans le cadre des actions menées pour la mise à l'abri de personnes vulnérables ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 200 000 € au profit de l'association FNDSA pour les actions conduites sur le site de l'hôpital gériatrique Antoine Charial sur les Communes de Francheville et de Craponne,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association FNDSA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée le 13 mai 2019 pour un montant de 35 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O7280.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204, pour un montant de 200 000 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.